

BERGER Jean, doctorant, Lyon III — Poster pour «Indice, Index, Indexation.», colloque international organisé par les laboratoires CERSATES et GERICO, Lille, 3 et 4 novembre 2005. — Tous droits réservés. L' utilisation du présent document est interdite sans une autorisation de l'auteur.

INDEXATION, MEMOIRE, POUVOIR ET REPRESENTATIONS
AU SEUIL DU XII^e SIECLE :
LA REDECouverte DES FEUILLETS DE TABLES DU *LIBER DE
HONORIBUS*, PREMIER CARTULAIRE
DE LA COLLEGIale SAINT-JULIEN DE BRIOUDE (43).

La « re-Découverte » récente des épaves des tables alphabétiques du premier cartulaire de la collégiale Saint-Julien de Brioude, compilé vers le début du XII^e siècle, semble apporter un nouveau jalon à la connaissance générale de l'histoire de l'indexation¹.

A la lumière de quelques rappels généraux retraçant succinctement la chronologie des usages de l'ordre alphabétique en Occident, et après un retour sur la question de l'apparition des premières indexations, nous présenterons et analyserons les particularités des fragments brivadois. Nous essayerons, enfin, d'entra-percevoir derrière l'objet textuel et ses particularités formelles, le contexte humain présidant à sa création, de cerner les mécanismes religieux, économiques et sociétaux déterminant son apparition et impliqués par son utilisation.

UN RAPPEL : DE L' ALPHABETIZATION A L'INDEXATION.

La séquence alphabétique : des origines au christianisme.

Procédons ici à une reprise succincte de l'histoire de l'ordre alphabétique et du classement de données textuelles selon cet ordre, l'*alphabetization* comme le désigne la recherche anglo-saxonne, pionnière dans le domaine².

L'ordre alphabétique, séquence conventionnelle des lettres de l'écriture, s'impose dès les origines, au XIV^e siècle avant J.-C. dans le royaume d'Ougarit. Il nous est parvenu essentiellement sous la forme didactique d'abécédaires³. Cette séquence est largement accueillie dans le monde sémitique, puis par le biais des Phéniciens elle s'étend au monde méditerranéen antique, principalement aux Grecs, aux Carthaginois puis aux Romains. Elle conserve d'ailleurs son agencement dans chacune des aires linguistiques adoptant le système d'écriture alphabétique. On attribue aux bibliothécaires d'Alexandrie, au III^e siècle avant J.-C. les premières applications documentaires du recours au classement alphabétique⁴. C'est le monde grec qui développera le plus l'utilisation classificatoire de l'ordre alphabétique, au sein d'ouvrages à caractère lexicographique notamment, mais pas uniquement⁵.

¹ Je remercie le professeur Chr. LAURANSON-ROSAZ pour l'efficacité bienveillante de ses relectures.

² Nombre de nos réflexions se sont appuyées sur une étude demeurée incontournable : L.W. DALY., *Contributions to a history of alphabetization in antiquity and the middle age* [Latomus, Revue d'études latines, n° XC], Bruxelles, 1967.

³ Pour la présentation de quelques-unes des dizaines des tablettes d'abécédaires exhumées lors des fouilles du site de Ras-Shamra, se reporter au récent catalogue d'exposition, *Le Royaume d'Ougarit, aux origines de l'alphabet*, Lyon, 2004.

⁴ DALY, *op. cit.*, p. 94.

⁵ Voir notamment le pilier octogonal d'Halasarna, sur l'île de Cos, qui porte les noms des citoyens participant au culte d'Appolon et d'Hérakles gravés dans l'ordre alphabétique. On est au début du II^e siècle avant J.-C.. Cette inscription est publiée dans W. R. PATON, E. L. HICKS (éds.), *The inscriptions of Cos*, 1891, n° 368.

Le respect de la séquence de l'alphabet, observé successivement par les nations accueillantes, cet ordre absolu lié au système d'écriture consonantique, ira jusqu'à animer les contenus de divers systèmes de croyances. Ainsi, dans la tradition hébraïque, la séquence alphabétique peut intervenir dans la composition des Psaumes, Proverbes et Lamentations. Cet héritage se transmet d'ailleurs : les psaumes 25, 34, 37 et 118 de l'actuel canon de la Bible sont subdivisés en 22 strophes acrostiches correspondant aux lettres de l'alphabet hébreu. Ce dernier psaume, plus particulièrement, appelé *abecedarium* par les glossateurs, fut commenté très tôt par l'évêque Hilaire de Poitiers (315-367) et introduit au cœur de la liturgie monastique par saint Benoît (c.480-547) pour la récitation des petites heures. Dès son officialisation, le christianisme recourt à cet ordre absolu que représente la séquence alphabétique. Il est le support de la défense de la foi, dans un *opus* didactico-polémique africain du VI^e siècle formulé à l'encontre de l'arianisme par saint Fulgence (468-533)⁶. L'Alpha et l'Oméga de la Parousie de Jean⁷ accompagnant le *labarum* de Constantin puis les chrismes paléochrétiens sont les véritables symboles du nouvel ordre chrétien ; l'alphabet sublime « le début et la fin ».

A la fin de l'antiquité, nous entrons dans une période de ralentissement général de la pratique de l'écrit en Occident ; les usages classificatoires de l'ordre alphabétique se réfugient dans les *scriptoria* des établissements ecclésiastiques. Plus nettement que dans le monde grec, le recours à l'organisation alphabétique est alors plus sporadique ; et surtout, le fait d'une minorité de lettrés. Ses rares manifestations littéraires sont de modestes lexiques à l'imitation de l'encyclopédisme des auteurs antiques. Isidore de Séville (ca. 560-636)⁸ rédige le livre X de ses *Etymologiae*, intitulé *De vocabulis*. Là, il tente d'expliquer l'origine d'environ 300 noms. Les mots sont regroupés en paragraphes suivant l'ordre alphabétique de leur lettre initiale. Mais le recours à l'ordre alphabétique s'interrompt à l'initiale. Les mots s'organisent ensuite entre eux au sein des paragraphes par dérivation, c'est à dire selon leurs étymologies supposées. Bède le Vénérable (ca. 673-735), moine et grand érudit northumbrien, compte parmi ses nombreuses réalisations un court traité intitulé le *De orthographia*⁹. C'est une compilation de termes rares des Ecritures classés dans l'ordre alphabétique de l'initiale. Pour chacun, Bède développe les particularités grammaticales latines des termes et quelques définitions.

Aux confins de l'Antiquité tardive, à l'heure du passage à l'époque médiévale, certains spécialistes vont jusqu'à parler d'un oubli de l'usage de l'ordre alphabétique. Il se raréfie tout au plus, et subsiste plus particulièrement à travers une pratique lexicographique originale.

La glose.

En effet, l'ordre alphabétique va rencontrer l'usage de la glose, c'est à dire le commentaire ponctuel des mots rares, inusités, issus de dialectes étrangers ou éteints, d'une

⁶ FULGENTIUS OF RUSPE, *Abecedarium* in J.N. HILLGARTH (ed.), *Christianity and Paganism, 350-750. The Conversion of Western Europe*, Philadelphia, 1986, p. 72.

⁷ Apo. 1, 8 ; 21, 6 ; 22, 13. : « *Ego sum Alpha et Omega, principium et finis* ».

⁸ Un point éditorial sur les *Etymologies* d'Isidore de Séville. *Patrologiae cursus completus. Patres... Ecclesiae Latinae*, J.-P. MIGNE (dir. éd.), Paris, t. 82, col. 73-728, d'après *Sancti Isidori Hispalensis episcopi opera omnia*, F. AREVALO (éd.), 7 vol., Rome, 1797-1803 ; *Isidori Hispalensis Episcopi Etymologiarum sive originum libri XX*, W. M. LINDSAY (éd.), 2 vol. [Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis], Oxford, 1911 ; *San Isidoro de Sevilla, Etimologías*, (éd. et trad.) J. OROZ RETA et M.-A. MARCOS CASQUERO, 2 vol. [Biblioteca de auctores christianos , t. 433], Madrid, 1982-1983 . Depuis est en cours de publication *Isidore de Séville, Étymologies livres I-XX*, J. FONTAINE et Y. LEFEVRE (dirs.) [Auteurs latins du Moyen Âge , Les Belles Lettres] , Paris, 1981 sq.

⁹ *Bedaee Venerabilis opera. Pars VI, Opera didascalica*, C. W. JONES (ed.) [Corpus Christianorum, Series latina, v. 123A] , t. I, Turnhout, 1975 [rééd. 2003 en un seul volume des *Opera didascalica*].

œuvre donnée. Résumons cette rencontre. Jusqu'ici les gloses portaient sur le texte même, sous la forme d'annotations marginales. Par commodité et certainement pour le respect de l'intégrité de l'œuvre, elles sont alors parfois transposées sur un support indépendant ou annexe. Toutefois elle restent disposées selon l'ordre des occurrences au sein du texte, elles s'organisent suivant son déroulement. Puis les scribes d'alors compilent de plus en plus fréquemment les volumes de gloses de différents textes, les regroupant ainsi en glossaire¹⁰. La nécessité d'un système de guidage devient alors impérieuse. En s'appuyant ou en s'inspirant des vieux lexiques des autorités antiques, les scribes procèdent à des tentatives, souvent bien imparfaites, de refonte des entrées dans un classement alphabétique.

La renaissance carolingienne voit la réalisation de nombreux glossaires, mais au sein de ceux-ci l'agencement alphabétique n'est pas souvent mené à terme et ne s'impose pas comme solution unique. Le recours croisé à d'autres systèmes classificatoires s'impose bien souvent. On peut prendre l'exemple des volumineuses gloses de Reichenau¹¹, collection de 4877 gloses, essentiellement latin à latin, On y distingue deux ensembles de gloses : d'abord les alphabétiques (1725), servilement imitées de celles d'Isidore de Séville, ou du *Glossarium Ansileubi*, puis des bibliques (3152).

Le *Glossarium Affatim*, respecte l'ordre alphabétique de ses gloses jusqu'à la première lettre, puis fonctionne ensuite par consonance de la première syllabe. L'*Abstrusa* rapporté au VII^e et VIII^e siècle, s'organise selon l'ordre des deux premières lettres. Le *Glossarium Ansileubi*, ou *liber glossarum*, rapporté à la fin du VIII^e siècle, fait figure de monument. Non seulement le respect de l'ordre alphabétique est devenu quasi systématique, mais les chapitres sont aussi indexés par matières. Cet ouvrage servira de base à de nombreux glossaires postérieurs¹². On peut aussi remarquer les dites *Glosae Placidi*, simplement connues par des manuscrits du VIII^e et IX^e siècles, dates aux quelles on doit certainement un agencement des gloses suivant un ordre alphabétique presque complètement respecté. Il en est de même un peu plus tard pour les glossaires du type *Abavus* du IX^e siècle. Toutefois les options restent diverses et la technique ne s'impose pas forcément toujours¹³.

Les alentours de l'an mil sont une date charnière. Les temps sont dénués d'innovations. Tout au plus, on recopie et amplifie de quelques lemmes les anciennes collections. Isolé dans le siècle, l'érudit Papias¹⁴, autour de 1050, organise jusqu'à la troisième ou quatrième lettre les lemmes en un monumental *Elementarium doctrinae*

¹⁰ Sur ces questions, traitant de l'ordre alphabétique en lexicographie voir récemment J.-Cl. BOULANGER, *Les inventeurs de dictionnaires. De l'eduba des scribes mésopotamiens au scriptorium des moines médiévaux*, Ottawa, 2003, le chapitre nous intéressant a été précédemment publié dans J.-Cl. BOULANGER, « Petite histoire de la conquête de l'ordre alphabétique dans les dictionnaires médiévaux » in *Cahiers de lexicologie*, n° 80, fasc. 1, 2002, p. 9-24. Antérieurement : K. MIETHANER-VENT, « Das Alphabet in der mittelalterlichen Lexicographie: Verwendungsweisen, Formen und Entwicklung des alphabetischen Anordnungsprinzips » in *La lexicographie au Moyen Age*, Claude BURIDANT (coord.) [Lexique, n° 4], Lille, 1986, p. 83-112. On complétera et prolongera ces lectures par l'excellente synthèse historique de J. F. SHAW, *Contributions to a Study of The Printed Dictionary In France Before 1539*, Toronto, 1997, disponible en ligne.

¹¹ Probablement composé au début du IX^e siècle, manuscrit daté de la première moitié du X^e siècle : ms. Karlsruhe Landesbibliothek Aug. perg. CCXLVIII ; H.-W. KLEIN, A. LABHARDT, *Die Reichenauer Glossen*, t. 1: *Einleitung, Text, vollständiger Index und Konkordanzen* [Beiträge zur romanischen Philologie des Mittelalters ; 1, 1, München, 1968 M. RAUPACH, *Die Reichenauer Glossen*, t. 2: *Entstehung und Aufbau* [Beiträge zur romanischen Philologie des Mittelalters ; 1, 2], München, 1972

¹² Sur le *Liber Glossarum* d'Ansileube, voir J. A. MCGEACHY, « The *glossarium Salomonis* and its relationship to the *Liber Glossarum* », in *Speculum*, vol. 13, Cambridge (Mass.), 1938, p. 309-318. Je dois cette référence précieuse à mon maître, le professeur A. DUBREUCQ.

¹³ On retrouvera l'édition de la plupart de ces anciens glossaires au sein du *Corpus Glossariorum Latinorum a Gustavo Loewe inchoatum, auspiciis Academiae Litterarum Saxonicae composuit recensuit edidit Georgius Goetz*, 7 vol., Leipzig, 1888-1923, ainsi que dans W.M. LINDSAY et al. (eds.), *Glossaria latina iussu Academiae Britannicae edita*, 4 vol., Paris, 1926-1931.

¹⁴ V. DE ANGELIS, *Papiae Elementarium, Littera A*, 3 vol., Milan, 1977-1980.

erudimentum. De plus, pour la première fois, le choix du classement alphabétique est explicité et justifié dans le prologue de son ouvrage. C'est ensuite avec le XII^e siècle que les expériences reflourissent. Mentionnons simplement Osbern de Gloucester, et sa *Panormia* ou *Liber derivationum*, produite au milieu du XII^e siècle, qui mélange à parts égales la hiérarchisation des lemmes par l'ordre alphabétique et par dérivation¹⁵. Le XIII^e siècle devait être le siècle de l'index.

Reconsidérer l'histoire des index.

Toutefois, dans les glossaires médiévaux et jusqu'à nos dictionnaires, l'ordre alphabétique est la structure même du document. L'index, quant à lui, est un instrument autonome, un dispositif qui seconde le document et permet le guidage au sein de sa matière. L'indexation (du moins documentaire) procède donc de la proposition d'une représentation synthétique et organisée selon un système de repérage du contenu d'un document donné.

Jusqu'ici l'on situait la naissance des index au sein des milieux intellectuels scolastiques parisiens au cours du XIII^e siècle. L'ampleur nouvelle des compilations alors réalisées, surtout en théologie et en droit canon, nécessite désormais la réalisation de nouveaux systèmes de repérage. Les exégètes de l'université et des ordres réformés, pratiquant un retour de plus en plus serré aux Écritures, structurent définitivement le matériel biblique (organisation définitive du canon, division en chapitres, pagination). Les renvois sont alors émancipés des contingences de la variabilité du support de l'objet textuel : on peut désormais envisager une classification alphabétique des concordances¹⁶. La pratique se répand ensuite dans tous les milieux lettrés au XIV^e siècle, puis se systématisait, pour faire l'objet avec l'imprimerie d'une expansion décisive¹⁷. Mais il existe au Moyen Âge de nouveaux maillons à considérer, en deçà des réalisations des milieux intellectuels parisiens.

On les trouve du côté de l'activité plus pragmatique de la gestion des archives, dictée dans les vieilles abbayes par la nécessité du classement et de l'accessibilité de fonds de chartes, de vastes collections d'anciens titres juridiques. Le souci des communautés religieuses de la défense de leurs droits aurait présidé à l'élaboration précoce de véritables techniques d'indexation pour mieux évoluer au sein de cette matière. Cette piste avait déjà été empruntée par deux grands médiévistes, Pierre Toubert et Etienne Hubert¹⁸, qui se sont intéressés aux travaux de l'archiviste du monastère bénédictin de Farfa dans le Latium,

¹⁵ P. BUSDRAGHI (éd.), Osbernus Glocestriensis. *Derivazioni* [Biblioteca di « Medioevo latino », n°16], 2 vol., Spoleto, 1996.

¹⁶ Pour rentrer plus en profondeur dans le détail de ces procédés techniques, se reporter à l'excellent article de M-A. HOUSE, H. RICHARD, « La naissance des index », in *Histoire de l'édition française*, t. 1, Paris, 1989, p. 95-108. Pour une mise en perspective plus large des réalisations décisives des exégètes de l'époque M. ALBARIC, « Une histoire de l'accès à l'information : inspiration, constitution, transmission et récit du corpus biblique dans la tradition chrétienne », in *Solaris, information communication*, dossier n°4, 1997. Pour l'histoire générale de l'indexation on se référera aux réflexions stimulantes de B. H. WEINBERG, « Indexes and religion : reflections on research in the history of indexes » in *The Indexer*, vol. 21, n°3, avril 1999, p. 111-118; et B. H. WEINBERG, « Book indexes in France » in *The Indexer*, vol. 22, n°1, avril 2000, p. 2-13.

¹⁷ Sur le volume d'index de la partie historique de l'encyclopédie de Vincent de Beauvais composé vers 1320 par Jean Hautfuney : M. PAULMIER-FOUCART, (éd.), « Jean Hautfuney, *Tabula super Speculum historiale fratris Vincentii*. Présentation. Édition A-L », in *Spicae - Cahiers de l'Atelier Vincent de Beauvais*, 2 (1980), p. 19-263. M. PAULMIER-FOUCART, (éd.), « Jean Hautfuney, *Tabula super Speculum historiale fratris Vincentii*. Présentation de la deuxième partie de l'édition. Édition M-Z. Édition de la Table des Flores. Exemple de traitement informatisé ... », in *Spicae - Cahiers de l'Atelier Vincent de Beauvais*, 3 (1981), p. 7-208.

¹⁸ P. TOUBERT, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle* [Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 1^{ère} série, n°221], 2 vol., Paris-Rome, 1973 ; ici t. I, p. 78. E. HUBERT, *L'incastellamento en Italie centrale, pouvoirs, territoire et peuplement dans la vallée du Turano au Moyen Âge* [Bibliothèque de l'École Française de Rome, 1^{ère} série, n°309], Rome, 2002 ; ici p. 28, n. 31.

Gregorio de Catino. Ce dernier, à la fin du XI^e siècle, est à l'origine de la réorganisation des archives de son abbaye : travail de longue haleine qui lui permet de compiler, entre autres, un volumineux registre ainsi qu'une chronique¹⁹, tous dédiés à la défense et la célébration de la *libertas* de sa communauté. Il parachève son oeuvre, vers 1130, par la production du *Liber floriger cartarum... coenobii Farfensi*. Le volume a la forme d'une liste classée par ordre alphabétique des noms de lieux des biens fonds dépendant de l'abbaye et évoqués dans les compilations de titres antérieurs. Comme Papias l'avait fait, il expose sa méthode et ses intentions au sein d'une préface, présentant ainsi son option pour l'organisation alphabétique et l'efficacité de ses visées. Nos archives brivadoises participent de ce mouvement.

LES FRAGMENTS DE TABLE ALPHABÉTIQUES DU PREMIER CARTULAIRE DE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE

Une redécouverte

Les tables numériques et alphabétiques, derniers témoins de l'original du Grand cartulaire de Brioude aujourd'hui perdu, étaient connues mais laissées de côté jusqu'ici par les éditeurs successifs des archives de Saint-Julien qui ne basèrent leurs travaux que sur des copies modernes²⁰. Problématiquement, elles sont contenues au sein d'une liasse des Archives Nationales, au milieu de pièces ayant donné lieu à la plus importante histoire de falsification de l'Ancien Régime, celle des titres de la maison de Bouillon. Face à une littérature trop abondante et contradictoire des érudits et des juristes de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècle, les historiens choisirent de contourner les délicatesses d'un dossier imposant une tradition trop lourde à l'analyse. Mais après un examen minutieux et la pratique d'observations codicologiques (étude matérielle des fragments), paléographiques (de l'écriture), diplomatiques (comparaison de la forme et du contenu des actes) il n'est plus question de douter de l'authenticité de nombre de ces fragments²¹. Cette table alphabétique constituerait alors un essai très précoce d'indexation. Les actes auxquels elle renvoie sont de peu postérieurs à 1080 mais antérieurs à 1120.

Présentation.

Ce sont douze pièces originales ou pseudo-original en parchemin, bifeuillets ou fragment de feuillets, 360 x 240 mm. de format modèle, représentant les débris dispersés de plus vastes cahiers de tables. Six sont alphabétiques. Graphiquement, l'écriture est une minuscule caroline archaïsante mais de bonne tenue, plus endémique que représentative de son époque. La mise en page de la table alphabétique et numérique est similaire. En vis à vis

¹⁹ M. T. MAGGI BEI (éd.), *Gregorio da Catino. Il Liber Floriger di Gregorio da Catino, parte I testo* [Miscellanea della Società romana di storia patria, 26], Rome, 1984.

²⁰ Les premières études scientifiques sur le cartulaire furent celles de l'archiviste Alexandre Bruel : A. BRUEL, *Essai sur le texte ancien et la chronologie du cartulaire de Brioude*, « *Liber de honoribus sancto Juliano collatis* », thèse de l'École des Chartes, Paris, 1866 ; résumé dans : A. BRUEL, « Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Paris, 1866, fasc. 1, 6^e série, t. II, p. 444-504. Une première édition du cartulaire est présentée ensuite par H. DONIOL, *Cartulaire de Brioude, Liber de Honoribus sancto Juliano collatis*, Paris-Clermont-Ferrand, 1863, puis une reconstitution s'appuyant sur plus de copies manuscrites par A.-M. et M. BAUDOT (éds.), *Grand cartulaire du chapitre Saint-Julien de Brioude, essai de restitution*, Clermont-Ferrand, (t. XXXV, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, et t. XCV *des Annales et Mémoires* de la même société), 1935. Pour davantage de détails sur la tradition manuscrite du cartulaire je renvoie à mes travaux : J. BERGER, *Societas Ecclesiae Sancti Juliani Brivatensis, usages du texte, du chanoine à l'historien*, mémoire de D.E.A. soutenu sous la direction du professeur A. DUBREUCQ, Lyon III, 2004.

²¹ Pour le détail des analyses : J. BERGER, *op. cit.*

du numéro de chaque charte, en marge, succède une petite notice dans le corps. On y trouve dans l'ordre : le nom du bien-fonds, le ou les objets de la donation, sa localisation en fonction des circonscriptions administratives de l'époque (comté puis vicairie ou *aicis* et éventuellement *villa*) puis la quantité de *villæ*, de manses ou d'appenderies (unités d'exploitation agricole correspondant à un volume fiscal par convention) cédées qui s'y trouvent. L'ensemble est suivi du nom du ou des donateurs (ou exécuteurs testamentaires) au nominatif. Chaque page de parchemin comprend donc une trentaine de notices du type suivant :

CXXIV *Loberias in aice Brivatensis mansos VIII appendarias XIII ; Stephanus cedo.*

Les « vedettes », la matière géographique des noms des biens fonds des possessions du chapitre, sont regroupées en chapitre suivant l'ordre alphabétique de l'initiale. Le recours à l'ordre alphabétique ne va pas au-delà. Au sein des chapitres, les vedettes s'organisent ensuite dans l'ordre croissant du numéro des chartes auxquelles elles renvoient.

Les vedettes évoquent parfois la nature d'actes particuliers ; ainsi les privilèges pontificaux et royaux sont tous classés à *privilegium*. CVIII, (A.N., R² 74, Pièce 35 f°1r°). Une exception, le serf *Frannaldus* échangé par le chapitre, est la seule personne indexée.

Les toponymes sont en latin traditionnel au nominatif ou à l'ablatif, mais comme dans beaucoup de listes de biens de l'époque intervient le cas oblique de la variété mésolectale du latin, la *scripta latina rustica*. Elle explique la représentation majoritaire des terminaisons en -as et -o, à côté des formes pleinement occitanes et latines. Elle en reste une expression tardive. On situe l'abandon de la *scripta latina rustica* avec l'achèvement d'un contexte de diglossie pour rentrer dans un bilinguisme marqué par la création d'une « littéralité » occitane, vers le milieu du XII^e siècle²². Apparemment, la leçon toponymes/vedettes, renvoie d'abord à l'intitulé qui est donné à chaque charte dans le corps du cartulaire plutôt qu'aux leçons offertes par le texte des chartes. Le classement et l'archivage ont certainement duré comme la compilation de l'index, cette graphie de tabellions d'église se maintenant avec la durée des travaux documentaires.

L'article semble variablement pris en compte dans le classement. Pour *A Fontabbem* (n° CCLXXXIX, A.N., R² 74 pièce 35) classé dans les *F*, il n'intervient pas. Mais il rentre en ligne de compte pour *Ad illas Curras* (n°CLXXIV, A.N., R² 74 pièce 42), peut être plus sujette à l'attraction exercée par l'importance de l'article liée à une contraction dans une éventuelle forme occitane.

En revanche, sous des graphies vernaculaires, les archivistes vont parfois jusqu'à ne retenir que le thème. Ainsi, *Bonafonte* (*Super bona fonte* n° CCLIX, A.N., R² 74 pièce 35) et *Bona fonte* (n°CCLXII, A.N., R² 74 pièce 36) figurent dans les *F* alors qu'un autre toponyme approchant, dans une forme plus dialectale, *Bonafont*, figure aux *B*.

Quant au support, nous remarquons des corrections fréquentes, passages biffés, effacés puis réécrits indiquant des rectifications lors de sa production, voire une mise à jour à l'usage. On peut aussi remarquer que certains feuillets sont palimpsestes. Mais les écritures sous-jacentes paraissent strictement contemporaines et d'un document d'une forme en tout point similaire. Les feuillets de la table des *F*, sont en double (A.N. R² 74 Pièces 35 et 36). Il existe enfin des problèmes d'écart de la numérotation, çà et là, et de plus fréquentes retouches y sont apportées.

²² Pour toutes les remarques d'ordre linguistique, se reporter à J.-P. CHAMBON, « L'histoire linguistique de l'Auvergne et du Velay : notes pour une synthèse provisoire », in *Travaux de linguistique et de philologie*, t. XXXVIII, Paris, 2000, p. 83-153.

La production du cartulaire et de son index paraît à l'évidence se réaliser en lien avec une longue réorganisation du chartrier. L'index du cartulaire, du livre, de l'objet cartulaire, est aussi un catalogue du fonds archivistique de la communauté. Mais plus qu'une innovation, cette indexation demeure par la forme une interprétation ultime de l'héritage archivistique et lexicographique carolingien, lui-même tributaire des pratiques de l'appareil administratif du Bas-empire.

L'index et l'eccllesia

Dans le cadre de l'*eccllesia* de saint-Julien, ménager un accès au contenu du document a de nombreuses implications pratiques : bénéficier rapidement de titres originaux seuls à avoir valeur probatoire en cas de litige, faciliter le récolement d'un impôt, célébrer la mémoire des bienfaiteurs, etc. Il faut donc rapidement ramener la production de cet index à son contexte humain.

Le Brivadois se situe au confins des comtés de Velay, d'Auvergne et du Gévaudan. Selon les sources, c'est ici que s'implante le culte de Julien, martyr gaulois, à partir de 304. Il est rapidement l'objet d'une dévotion importante à l'échelle « nationale » et ce durant toute l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age.

Diocèse sans évêque, mais aussi comté sans comte, autour des restes du saint s'instaure un véritable état ecclésiastique où pouvoirs temporels et spirituels sont entièrement aux mains de la communauté des clercs en charge de l'entretien du tombeau du martyr. Selon le droit romain des compilations tardives et ce que l'on sait de l'attitude des souverains wisigoths et francs, l'Église supplée localement à l'État. Elle est ici la *res publica*, petit sénat autonome et aristocratique²³.

Les chartes du cartulaire sont pour l'essentiel des donations de bien fonds au chapitre par les aristocrates voisins de l'établissement. Mais les donations ne sont pas de simples libéralités pieuses. Les représentants des lignages aristocratiques, après le transfert de la propriété éminente, se réservent systématiquement l'usufruit viager, ils gardent la possession (maintien de la distinction antique des deux composantes de la *res* : *proprietas* et *possessio*) en l'échange du versement annuel d'un cens gagé sur la valeur de la donation. Ces donations ont un pendant anthropologique : en effet, parallèlement les lignages approvisionnent le contingent capitulaire en cédant à chaque génération un cadet. A ce titre d'ailleurs la possession de l'usufruit participe certainement à l'entretien des chanoines, à la constitution de la mense capitulaire. Les lignages tiennent donc les biens fonds comme un « honneur » pour lequel ils se mettent sous le *dominium* du saint et contribuent par le sang aux effectifs du gouvernement collégial.

La donation permet aussi d'œuvrer pour le salut des ancêtres du lignage. Elle assure les moyens de l'entretien de leur mémoire et les associe directement à la communauté desservante auprès des reliques de Julien. L'accès aux noms des donateurs par l'emplacement des biens-fonds, est décisif pour le culte des morts à une époque où « livres de vie » ou de « mémoire » se transforment en de véritables nécrologes.

Pratiquement on peut aussi rapprocher ce travail d'indexation du « bref de cens »²⁴, document de comptabilité fiscale. Chacune des notices permet d'évaluer le cens proportionnel aux biens retenus en usufruit selon chacun des lieux où la communauté doit le percevoir. La

²³ Voir le tableau que dresse Chr. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, 1987, p. 257.

²⁴ Sur ce type de documentation produite à une époque voisine, dans ce qui fut certainement une dépendance du chapitre alors passée sous domination clunisienne et proche de Brioude, se reporter aux remarquables études de sociolinguistique de Jean-Pierre CHAMBON, notamment : J.-P. CHAMBON, « l'onomastique du censier interpolé (ca 946) dans la charte de fondation du monastère auvergnat de Sauxillanges », in *Revue de Linguistique romane*, Strasbourg, 2004, p. 105-180.

remise des cens, moteur de l'activité liturgique, s'effectuait principalement à la Saint-Julien ; l'index pouvait certainement en aider la comptabilité.

Envisageons enfin, qu'une connaissance accrue de leurs propriétés par les chanoines pouvait-être motivée par la « concurrence ». La fin du XI^e siècle voit la création de deux ordres religieux réformateurs par deux anciens membres du chapitre, saint Robert de Turlande à La Chaise-Dieu (43) et saint Pierre de Chavanon à Pébrac (43) sur les bordures des possessions capitulaires.

Conclusion

Grâce à son index, le *Liber de Honoribus* n'est pas que le monumental paysage de la puissance capitulaire, une trop simple compilation de prestige. L'inorganisation de l'ouvrage n'était qu'apparente. Indexé, il devient un instrument important de la cohésion du patrimoine de saint Julien et de ses usagers autour de l'Église brivadoise. Grâce à ses tables, désormais réhabilitées par la critique documentaire, le *Liber de Honoribus* dévoile son potentiel : une accessibilité au cœur du texte qui ne trouve pas d'équivalent à son époque. Alors conservé au Trésor, son utilisation structure le territoire brivadois, il anime tant l'économie d'un pays que la pratique liturgique d'un clergé. Plus qu'une simple technique documentaire, cet essai d'indexation alphabétique est aussi un outil juridique, économique et liturgique primordial, véritable miroir de toute une *ecclesia*, de toute une société.

Jean Berger,
Doctorant,
Université Jean Moulin, Lyon III,
Centre d'Histoire Médiévale
jberger43@free.fr
19, rue Pierre Bérard,
42000, Saint Etienne.
Tél. 04 77 41 82 56

A.N., R² 74, pièce 43 f^o1v^o, original
parcemin, fin XI^e - début XII^e siècle,
extrait d'un bifeuillet de la table
alphabétique des B du *Grand cartulaire
de Saint Julien-de-Brioude* ou *Liber de
Honoribus*.

(Cliché de l'auteur, avril 2004).

